

Une classe de l'école Saint-Yves dans le salon d'honneur

Les élus de Saint-Hélen, réunis en conseil, ont validé une convention concernant l'installation d'une classe de CE1-CE2 de l'école Saint-Yves, dans le salon d'honneur de la mairie.

Cette solution a été trouvée en attendant la construction d'un bâtiment modulaire, qui accueillera les enfants dans l'enceinte de l'école privée, à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Pour officialiser la mise à disposition de cette salle, une convention

a été passée entre la commune et l'Ogec. Elle devra accueillir 15 à 20 enfants maximum, et devra être libérée en cas de nécessité, comme par exemple un mariage. Son nettoyage sera effectué par le personnel de l'Ogec, le prix de la location étant fixé à 50 € par semaine. L'Ogec, représentée par Jean-Jacques Renaux, est en outre tenue de souscrire une police d'assurance afin de garantir le local pendant toute la durée de la mise à disposition.

Subvention exceptionnelle pour les Antilles

Les élus réunis en conseil municipal, ont décidé d'attribuer, par solidarité avec ceux qui ont tout perdu après le passage de l'ouragan *Irma*, une sub-

vention à l'intention des sinistrés des Antilles. Cette subvention sera reversée à la Fondation de France, à hauteur d'1 € par habitant, soit 1 426 €.